

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **109 (1983)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Carnet des concours

Groupe scolaire avec salle de gymnastique et locaux pour la protection civile à Forel-Lavaux

Résultats

Nous pensons qu'il est du devoir d'une revue telle que IAS de présenter aussi les résultats de concours d'architecture de moindre importance, soit que le sujet proposé aux architectes soit modeste, soit que la localisation de l'objet réduise l'impact qu'il pourrait avoir, de par l'éloignement même des grands axes. Pour notre part, nous sommes bien conscients que ce sont de tels bâtiments qui dénaturent, s'ils sont mal conçus, la silhouette d'un village, et ceci de manière durable. Actuellement encore, rares sont les autorités de petites agglomérations qui se décident à mettre sur pied un concours pour leurs bâtiments communaux.

A la fin de l'an dernier, deux concours sur invitation étaient organisés, pratiquement à la même époque; il s'agissait d'un projet pour la construction de la maison de commune de Lavigny, et d'un projet pour la construction d'un groupe scolaire avec salle de gymnastique et locaux pour la protection civile à Forel-Lavaux.

Aujourd'hui, nous vous présentons ce dernier:

Jury

MM. J.-P. Porchet, municipal, président; R. Luscher, arch. FAS-SIA; B. Balli, arch.; G. Hempler, arch. FSAI; P. Perroud, conseiller communal; R. Rosset, inspecteur scolaire; S. Wintsch, arch. SIA; suppléants: MM. R. Delaporte, arch. FSAI; J. Pauly, conseiller communal.

Participants

8 bureaux invités, dont 7 ont rendu leur projet dans les délais. Tous les projets sont recevables, mais l'un d'entre eux déroge à l'art. 72 LR, et se voit exclu de l'attribution des prix.

Au premier examen: trois éliminés.

Au deuxième examen: un éliminé.

Au troisième examen: le classement suivant est décidé:

- 1^{er} prix: Fr. 7000.— Atelier Lonchamp + Froidevaux, arch. FAS-SIA, Lausanne. Ingénieur: V. Gétaz, SIA.
 2^e prix: Fr. 6000.— Bureau F. Brugger, E. Catella, E. Hauenstein, arch. Lausanne. Ingénieur: J. Boss, SIA.
 3^e prix: Fr. 5500.— Atelier Cube, G.-E. Collomb, M.-H. Collomb, P. Vogel, Lausanne.
 Achat: Fr. 1500.— Atelier Acte, P. Chiché et D. Papadaniel, Lausanne. Ingénieurs: Tappy et Duttweiler, SIA.

En outre, le jury décide d'accorder une rétribution de Fr. 1500.— aux 7 concurrents qui ont rendu leur projet.

Et pour conclure, le jury recommande: « Au vu des qualités reconnues du projet..., le jury propose, à l'unanimité, au maître de l'ouvrage d'attribuer à l'auteur du 1^{er} prix le mandat de poursuite des études et de la réalisation, en tenant compte des critiques formulées ».

Le concours de Forel-Lavaux est de ceux qui s'inscrivent dans une grande orthodoxie de schéma d'organisation et, en l'occurrence, cette rigueur est souhaitable. Certes, l'obligation d'avoir une majorité d'architectes dans le jury peut rendre la position des représentants des autorités délicate; nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler à propos d'un autre concours. F. Neyroud

Choix d'un bâtiment pilote pour un projet de recherche dans le domaine de l'utilisation passive de l'énergie solaire

Appel d'offres pour une élaboration parallèle

La Suisse participe à un projet de recherche de l'Agence internationale de l'énergie visant à promouvoir l'utilisation passive de l'énergie solaire dans des maisons à plusieurs appartements et des villas contiguës. Ce projet axé sur la pratique intéresse les architectes, spécialistes de l'énergie et maîtres de l'ouvrage potentiels en Suisse, travaillant actuellement sur des plans de ce genre et qui seraient disposés à les intégrer au programme de recherche. La responsabilité du projet incombe à la division de physique du bâtiment du LFEM, qui veut se servir du bâtiment pilote pour

mettre à l'épreuve de nouveaux instruments de conception (manuel pour architectes), déterminer le bilan énergétique et analyser les valeurs ainsi obtenues. Ses objectifs sont les suivants:

- promouvoir la volonté d'innover dans le domaine de l'énergie solaire passive et hybride;
- faire la preuve de substantielles économies d'énergie réalisables sans négliger les critères formels, de construction, d'utilisation et financiers.

Déroulement de l'élaboration parallèle

Deux phases sont prévues:

- I. Remise de documents de projets existants au jury (nombre de participants illimité).
- II. Elaboration parallèle par un nombre limité de groupes de travail, en particulier: remanier les projets reçus à l'aide des instru-

ments de conception disponibles; puis choisir un projet (et un groupe de travail) devant être intégré au programme de recherche.

Il n'est pas prévu d'indemnité pour les phases I et II. Les coûts supplémentaires qu'elles engendreront sont couverts (crédit de recherche).

Un règlement spécifique fixe les droits et devoirs des participants et du jury. Il ne s'agit pas d'un concours au sens du règlement SIA 152.

Les projets remis devront avant tout être réalisables dans les deux ans. Le jury se compose de spécialistes assumant une fonction au sein du projet AIE (R. Hastings, agent exécutif, par exemple), ou qui exercent une activité dans le domaine de l'architecture solaire.

Pour de plus amples informations, s'adresser au délégué à l'élaboration parallèle: Manfred Leibundgut, arch. dipl. EPF, c/o Aarplan, Atelier f. Architektur und Planung, Lorrainestrasse 6, 3013 Berne, tél. 031/42 51 51 ou 42 51 52.

Bourses pour étudiants-travailleurs

La société Philips met des bourses d'études à disposition d'étudiants-travailleurs et d'étudiantes-travailleuses suisses en sciences économiques et en sciences techniques (y compris physique appliquée et mathématiques appliquées) abordant leurs examens finals. Elles ont pour but d'alléger matériellement la préparation de ces examens.

Ces bourses sont destinées cette année à des étudiants-travailleurs ayant accompli leur scolarité dans les cantons de Fribourg, de Glaris, du Jura, de Nidwald, d'Obwald, de Schwyz, du Tessin, d'Uri ou du Valais et qui poursuivent actuellement leurs études à l'une des hautes écoles suivantes:

Universités de Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Zurich, EPF de Lausanne ou de Zurich, Ecole supérieure d'études économiques et sociales de Saint-Gall. Les bénéficiaires seront désignés par une commission des bourses d'études composée de deux professeurs suisses et d'un membre de l'organisation Philips.

Les étudiants-travailleurs et étudiantes-travailleuses remplissant les conditions sont invités à demander jusqu'au 25 février 1983 au plus tard une formule de candidature auprès de Philips SA, Commission des bourses d'études, case postale, 8027 Zurich.

Personnalité

Bruno Thürlimann

Dans les numéros spéciaux consacrés par *Schweizer Ingenieur und Architekt* à l'anniversaire du professeur Thürlimann

(Nos 6 et 7 des 3 et 10 février 1983), on trouvera les articles suivants:

Zum Geleit, von Konrad Basler, Esslingen-Egg.

Flowers: Ein neues Finite-Element-Programm für Lehre, Forschung und Praxis, von Ed. Anderheggen, Zürich.

Durch Menschen verursachte Bauwerkschwingungen — erläutert am Beispiel einer Turnhalle, von H. Bachmann, Zürich.

Schweizer Ingenieure in den USA und die Bedeutung ihrer Aktivitäten für die Schweiz, von J. C. Badoix, Lausanne.

Ein Finite-Element-Modell für die Erfassung der Interaktion zwischen Schub, Normalkraft und Biegung, von G. Bazzi, Zürich.

Über Nachweise im Gebrauchszustand, von M. Birkenmaier, Zürich.

Über den Einfluss von Rissen beim Rammen von Pfählen, von A. L. Bouma, Delft.

Spannungsumlagerungen in bewehrten Betonkonstruktionen durch Kriechen und Schwinden des Betons, von A. S. G. Bruggeling, Delft.

Zement und Politik, von H. Eichenberger, Zürich.

Was charakterisiert einen guten Ingenieur — Aphorismen eines Chefs, von A. Etterlin, Luzern.

Räumliche Bewehrungsnetze im Verbund mit Superleichtbeton — ein neues Bauverfahren, von H. B. Fehlmann, Küsnacht & M. Grenacher, Brugg.

Zur Berechnung und Bemessung von Fachwerkträger mit Knotenplatten in eingeschlitzten Hölzern, von E. Gehri, Zürich.

Hängeleitung Felskinn in Saas Fee, von J. Grob, Arlesheim.

Gedanken zur Brückenaesthetik, von H. von Gunten, Zürich.

Hinweise zum Nachweis der Standsicherheit von Rahmen aus Stahlbeton, von J. Kammenhuber, Aachen.

Modelle für die Leitung von Bauprojekten, von H. Knöpfel, Zürich.

Über Sinn und Nutzen von Belastungsversuchen an Bauteilen und Bauwerken, von M. Ladner, Dübendorf.

Die SIA-Normen — Struktur und Geltung, von M. Lendi, Zürich.

Lastanordnung und Tragwerkwiderstand, von P. Lüchinger, O. Wenaweser & R. Wolfensberger, Zürich.

Über die Bedeutung von Gleichgewichtsbetrachtungen im Massivbau, von P. Marti, Toronto.

Die Gateway-Brücke in Brisbane, Australien, von P. Matt, P. Roelli, A. Vaucher & J.-M. Voumard, Bern.

Gefährden Temperaturspannungen Spannbetonbrücken, von C. Menn, Zürich.

Zur probabilistischen Erdbebenrechnung von Tragwerken, von D. Pfaffinger, Zürich.

Normen, Regeln der Baukunde, Mittel der Vertragsgestaltung und des Abbaus von Handelshemmnissen, von M. Portmann, Bern.